

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SECTEUR CARRIERE CONCOURS	CIMIEZ		1 page/5
	NOTE D'INFORMATION D'OUVERTURE D'UN CONCOURS PROFESSIONNEL CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL	Création	MàJ	Vérification
		20/11/2019	20/11/2019	11/03/2020
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : K. CORNIGLION 34637 V. ROUJET 34627	23/04/2020	29/04/2020	Jusqu'au 29/06/2020

**CONCOURS PROFESSIONNEL
DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,
- Vu l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours professionnels permettant l'accès au grade de cadre supérieur de santé et au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la fonction publique hospitalière,

Considérant le nombre de postes vacants de cadre supérieur de santé paramédical au CHU de Nice

DECIDE

ARTICLE 1 Un concours professionnel est ouvert en vue de pourvoir **4 postes vacants** de cadre supérieur de santé paramédical dans les filières et les établissements suivants :

- 1 poste d'infirmier cadre supérieur de santé paramédical au **CHU de Nice**
- 1 poste d'infirmier anesthésiste cadre supérieur de santé paramédical au **CHU de Nice**
- 1 poste d'infirmier cadre supérieur de santé paramédical au **CH de Menton**
- 1 poste d'infirmier cadre supérieur de santé paramédical au **CH de Grasse**

ARTICLE 2 Ce concours professionnel est ouvert aux cadres de santé paramédicaux comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade. L'appréciation de l'ancienneté se fait au 1^{er} janvier de l'année d'ouverture du concours.

ARTICLE 3 Le candidat devra joindre à son dossier d'inscription les pièces suivantes :

- le dossier d'inscription, joint en annexe I, dûment rempli
- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre stipulant **la filière** dans laquelle le candidat souhaite concourir ainsi que l'établissement d'affectation
- un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité
- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à retirer auprès de la DRH de proximité)
- un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
- la fiche du poste occupé.

ARTICLE 4 La sélection des candidats repose sur une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

- l'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier par le jury, mentionné à l'article 3
- l'épreuve d'admission consiste en un entretien oral de 30 minutes avec le jury durant lequel le candidat expose durant 10 minutes au plus sa formation, son expérience et son projet professionnel. L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury qui s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé. Cet entretien est destiné à permettre au jury d'apprécier la motivation, les qualités professionnelles et l'aptitude du candidat à exercer en tant que cadre supérieur de santé paramédical.

ARTICLE 5 Le jury du concours est composé comme suit :

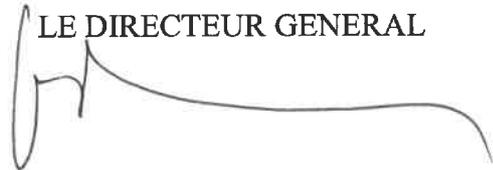
- le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- un membre des corps de personnels de direction régis par le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 ou par le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007, en fonctions dans le ou les départements concernés, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours. A défaut, il est fait appel à des membres des corps de personnels de direction en fonctions dans un département limitrophe
- un directeur des soins régi par le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002. A défaut, il est fait appel à un directeur de soins en fonctions dans un département voisin
- un cadre supérieur de santé paramédical régi par le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 issu de la filière au titre de laquelle le concours est ouvert, et en fonctions dans le département concerné. Il est désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours. A défaut, il est fait appel à un cadre de santé paramédical en fonctions dans un département voisin
- le président de la commission médicale d'établissement ou son représentant en fonctions dans l'établissement organisateur. A défaut, il est fait appel à un président de commission médicale d'établissement ou son représentant en fonctions dans un établissement situé à proximité de l'établissement organisateur.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrière Concours, **uniquement par messagerie électronique** interne : .DRH.Concours CHU Nice ou accessible de l'extérieur drh-concours@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées IMPERATIVEMENT,

au plus tard le 29 juin 2020
(date de clôture des inscriptions)

LE DIRECTEUR GENERAL


Charles GUEPRATTE

ANNEXE I

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
CONCOURS PROFESSIONNEL
DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL**

Filières :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| - Infirmier | CHU Nice |
| - Infirmier anesthésiste | CHU Nice |
| - Infirmier | CH Menton |
| - Infirmier | CH Grasse |

PIECES A FOURNIR

- 1) Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre stipulant la **filière** dans laquelle le candidat souhaite concourir ainsi que l'établissement d'affectation
- 2) Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- 3) Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité.
- 4) Un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination (à retirer auprès de la DRH de proximité)
- 5) Un dossier exposant l'expérience et le projet professionnel du candidat, ses titres et diplômes obtenus ainsi que ses travaux réalisés jusqu'alors, accompagné des pièces justificatives correspondantes
- 6) La fiche du poste occupé.

Ce dossier doit être retourné, par voie numérique par messagerie électronique :

drh-concours@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 29 JUIN 2020

Les dossiers qui seront envoyés après le 29 juin 2020 ne seront pas acceptés.

**DOSSIER D'INSCRIPTION DU CONCOURS PROFESSIONNEL
DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné (e) Monsieur, Madame, (rayez les mentions inutiles)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

NOM DE JEUNE FILLE, pour les femmes mariées : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

ADRESSE (personnelle ou familiale complète) où devront être envoyées les correspondances :

Numéro de téléphone (indispensable) Personnel : _____

Professionnel : _____

Emploi actuel : _____

Nom et adresse de l'employeur : _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **concours professionnel de cadre supérieur de santé paramédical**.

Filière :

- **Au CHU de NICE**
 - Infirmier
 - Infirmier Anesthésiste
- **Au CH de MENTON**
 - Infirmier
- **Au CH de GRASSE**
 - Infirmier

Fait à : le :

Signature du candidat :